

QUALITÉ DES SOURCES

Les statistiques publiques sont-elles pertinentes ?

TABLE RONDE ANIMÉE PAR DOMINIQUE MÉDA, VICE-PRÉSIDENTE DE L'IDIES



Les statistiques mises à la disposition du public fournissent-elles une information pertinente et suffisamment actuelle sur l'état de la société française ? Faut-il faire évoluer le dispositif de gouvernance des institutions statistiques ? Comment améliorer les liens entre organismes producteurs d'études et de statistiques, les médias et le public ?



Pierre-Alain Muet,
ÉCONOMISTE, DÉPUTÉ DU RHÔNE

Sans consensus sur les chiffres, le débat politique n'a plus de sens

Pour avoir un débat informé, il faut se mettre d'accord sur les données qui le nourrissent. Sans consensus sur les chiffres, le débat n'a plus beaucoup de sens politique. Autrement dit, débattons, divergeons autant que l'on veut sur les politiques économiques, mais au moins mettons nous d'accord sur le thermomètre économique. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé avec Hervé Mariton, dans le cadre de la Mission d'information commune sur la mesure des grandes données économiques et sociales, que nous avons conduite au printemps 2008. Quatre recomman-

dations sont ressorties de ce rapport. Concernant la polémique autour de l'inflation et du pouvoir d'achat, la perception de nos concitoyens se comprend facilement quand on pense, par exemple, que le pouvoir d'achat du revenu disponible a affiché une croissance nulle en moyenne en 2003 et 2005. Les moyennes ne sont pas un indicateur suffisant. On a donc proposé de compléter l'indice des prix par d'autres indicateurs et de publier des données sur le pouvoir d'achat par décile de revenus. Sur le chômage, il convient de garder les deux sources qui existent : les données

administratives de l'ANPE et le taux issu de la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Nous avons néanmoins demandé à l'Insee de renforcer l'échantillon de l'enquête emploi et de publier des indicateurs sur le halo du chômage. Notre troisième préconisation consiste à élargir le concept de produit intérieur brut (PIB) aux externalités négatives que l'on apporte à l'environnement. Nous ne pouvons en effet pas continuer à mesurer la croissance avec des concepts qui ont été inventés dans les années 1930. Il faut aller beaucoup plus loin.

Enfin, il convient de réformer la gouvernance de la statistique publique. Nous avons une situation très particulière en France : le système statistique est une direction du ministère des Finances. En même temps, il est clair que les statisticiens de l'Insee sont très attachés à leur indépendance professionnelle et la pratiquent depuis longtemps. Mais elle n'était pas inscrite dans la loi ! Nous en avons donc conclu qu'il fallait affirmer cette indépendance dans la loi et pas dans un décret, comme le souhaitait Christine Lagarde. Deuxième conclusion : le conseil national de l'information statistique (Cnis) est une institution qui fonctionne bien. Plutôt que de créer une autre autorité concurrente, dont on ne sait pas trop ce qu'elle allait faire, il nous paraissait plus pertinent de créer un conseil des sages au sein du Cnis.

Par ailleurs, si je suis très attaché à la décentralisation, je regrette néanmoins la décision qui consiste à délocaliser à Metz une partie de l'Insee. Notamment parce qu'il assure un rôle de coordonnateur de la statistique ministérielle, et c'est tout de même à Paris qu'il est plus cohérent de jouer ce rôle-là. ♦



Jacques Freyssinet,
ÉCONOMISTE

Le système statistique public rencontre de nombreuses difficultés

Le système statistique affronte un certain nombre de problèmes lorsqu'il doit fournir à l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux les informations qu'ils demandent. Ces informations quantitatives constituent une base partielle mais indispensable pour fournir au débat démocratique des bases de référence fiables.

La première difficulté consiste à répondre simultanément à un ensemble de demandes émanant de multiples acteurs et portant sur des informations de nature différente, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités territoriales,

des acteurs économiques et sociaux, des chercheurs ou encore des institutions européennes (1). Il faut mesurer les difficultés qu'affronte le système public lorsqu'il doit répondre, avec des ressources inévitablement limitées, à la multiplicité et à l'hétérogénéité des demandes qui lui sont adressées, chacune étant porteuse d'une légitimité particulière. Un certain nombre d'arbitrages relèvent de procédures d'optimisation dans la production, le traitement et la mise à disposition de l'information. D'autres décisions, qu'il s'agisse de la définition des catégories, de la hiérarchie des priorités, de l'attribution des ressources ont un caractère directement politique. Elles ne doivent pas être masquées par des arguments d'apparence technique.

Un second type de difficultés, partiellement liées aux précédentes, concernent la lisibilité et la perti-

nence des informations. De nombreux indicateurs statistiques sont critiqués sur l'argument qu'ils ne donnent qu'une information partielle, appauvrie, voire biaisée, jugée non représentative de la « réalité » telle qu'elle est perçue par les citoyens ou par les acteurs économiques et sociaux. L'actualité récente nous en fournit de multiples exemples : taux de chômage, taux d'inflation et pouvoir d'achat, taux de croissance du produit intérieur brut...

CONTESTATIONS

Confronté à cette critique, l'appareil statistique réagit positivement, d'une part, en multipliant les indicateurs pour rendre compte des diverses dimensions des phénomènes, d'autre part, en sophistiquant la définition des indicateurs pour mieux les faire correspondre aux questions posées dans le débat social. La probabilité est forte qu'il se voie alors reprocher de déverser sur les acteurs une information qu'ils sont hors d'état de maîtriser et de s'approprier du fait de sa richesse et de sa complexité.

La contestation s'accroît lorsque la complexité des indicateurs peut être source de contresens, voire de manipulations, comme le montre l'exemple du taux de pauvreté « ancré dans le temps ». Aujourd'hui presque tous les pays se sont ralliés à une définition relative de la pauvreté monétaire. Selon une convention adoptée au niveau européen, un ménage pauvre est celui dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % de revenu médian (2). Il en résulte une conséquence troublante pour le sens commun : dès lors que la répar-

titution des revenus ne se modifie pas, une croissance économique, même rapide, n'entraîne aucune diminution du taux de pauvreté. Ainsi en France le taux de pauvreté est pratiquement stagnant entre 1988 et 2001 (3) alors que le revenu des pauvres augmente. Pour corriger ou compléter l'information donnée par le taux de pauvreté, il a été proposé de calculer un taux de pauvreté « ancré dans le temps ». Le seuil de pauvreté monétaire étant déterminé pour une année, il est seulement réévalué les années suivantes en fonction de l'inflation pour lui maintenir une valeur réelle constante. Selon cette nouvelle définition, les ménages pauvres pour l'année (t + x) sont ceux qui ont, en euros constants, un revenu inférieur au seuil de pauvreté de l'année t. On peut comprendre la préoccupation qui a conduit à proposer l'utilisation de ce taux ; elle pose au moins deux problèmes.

En premier lieu, la signification de cette grandeur et même la compréhension de sa définition risquent d'échapper à l'utilisateur non expert. Il en résulte pour lui une impression de confusion et, peut-être, un sentiment de méfiance face à la diversité des mesures proposées.

En second lieu, le risque de manipulation n'a pas tardé à se manifester. Lorsque le président de la République a affiché, en 2007, l'objectif de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans, le taux de pauvreté ancré dans le temps a été retenu comme indicateur. Si l'on sait que la moitié des ménages pauvres sont situés entre les seuils de 50 % et de 60 % et si l'on admet, comme on pouvait raisonnablement le faire à l'époque, une hypothèse de croissance moyenne de 2 % par an, il apparaît que l'objectif aurait été mécaniquement satisfait en dehors de toute politique de lutte contre la pauvreté. La vigueur des réactions de l'Onpes et des acteurs sociaux a conduit les pouvoirs publics à diversifier les indicateurs de suivi de ●●●

**"LA COMPLEXITÉ
DES INDICATEURS
PEUT ÊTRE SOURCE
DE MANIPULATIONS"**

(1). Une version longue de l'intervention de Jacques Freyssinet est disponible sur le site de l'Idies : www.idies.org, rubrique « Qualité des sources ».

(2). Le choix du seuil de 60 % est arbitraire. Il est tout aussi intéressant d'utiliser les seuils de 50 % ou 40 % et, surtout, de comparer la composition et les évolutions des populations couvertes par les différents seuils.

(3). Il passe de 12,8 % à 12,4 %.

●●● L'« engagement national de réduction de la pauvreté », mais sans renoncer au taux de pauvreté ancré dans le temps.

S'il est nécessaire, le cas échéant, de dénoncer les manipulations, il est impossible de donner au dilemme pertinence/lisibilité une solution qui serait satisfaisante pour tous les utilisateurs. Des arbitrages sont inévitables ; ils doivent être clairement explicités de sorte que chacun puisse s'approprier sans risque de contresens les informations statistiques de base.

Enfin, les phénomènes économiques et sociaux se transforment en permanence. Maintenir les catégories statistiques inchangées ferait courir le risque d'une représentation de plus en plus éloignée de ce qu'enseigne l'observation directe. Les modifier trop fréquemment rendrait impossible l'étude des évolutions de long terme. Il faut donc trouver un compromis en introduisant les modifications selon des intervalles pas trop, mais suffisamment espacés. La difficulté est concentrée au moment où le changement est opéré, car aux arguments techniques se mêlent inévitablement des considérations d'opportunité politique.

Au début de 2007, en pleine campagne présidentielle, une violente controverse se développe à partir de choix surprenants faits par l'Insee quant au mode de calcul provisoire des taux de chômage mensuels selon la définition dite du BIT (4). À la suite d'un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales, des corrections sont introduites par l'Insee fin 2007. Elles portent simultanément sur deux aspects.

D'une part, il est reconnu que la méthode transitoirement employée par l'Insee avait entraîné une forte sous-estimation du taux de chômage, proche d'un point. Le recours aux données de l'ANPE est abandonné. D'autre part, divers changements de définition ou de méthode conduisent

à diminuer d'un point la mesure du taux de chômage (5). L'introduction conjointe de ces rectifications offre un intérêt politique majeur : elle n'entraîne aucune modification du taux de chômage au moment où elle est opérée et permet de noyer dans des explications techniques complexes, réservées aux spécialistes, les raisons pour lesquelles pendant un an ont été publiés des taux de chômage grossièrement sous-estimés.

QUELLES SOLUTIONS ?

Face à ces difficultés, il faut renforcer le rôle du Cnis, lieu où l'ensemble des acteurs économiques et sociaux peuvent exprimer leurs besoins, mener un débat critique sur la qualité de

l'information disponible et, aussi, apporter leur appui au système statistique public dans la dure lutte pour l'obtention des moyens. D'autre part, quelle que soit la confiance accordée au professionnalisme et à la déontologie des statisticiens, il est essentiel, surtout après les controverses récentes, que soient garanties les bases légales de l'indépendance du système statistique public. Enfin, il est nécessaire que soit affirmée une fonction pédagogique parmi les missions du système statistique public. Au-delà de la mise à disposition d'informations, il doit fournir à tous les utilisateurs, quel que soit leur niveau d'expertise, les moyens d'une appropriation de ces informations. ♦

(4). Il s'agit de la définition adoptée par une Conférence internationale des statisticiens du travail réunie par le Bureau international du travail.

(5). La cause principale est l'adoption d'une définition plus restrictive de la recherche active d'emploi, alignée sur celle d'Eurostat, qui à elle seule réduit de 0,7 % le taux de chômage.



Jean-Pierre Duport,
VICE-PRÉSIDENT DU BUREAU DU CNIS

Le Cnis est une institution encore trop endogamique

L'indépendance des statisticiens est une réalité. Il est vrai qu'il y a des pressions et des risques d'instrumentalisation, centrés essentiellement autour de la publication des chiffres du chômage. La réforme introduite par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 était donc indispensable et je crois qu'elle va dans le bon sens. On verra ce que donne la Haute autorité créée par cette loi, mais il faut que la refondation du Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui est également l'un des éléments de la loi, soit l'occasion de corriger ses dysfonctionnements.

DYSFONCTIONNEMENTS

Le premier dysfonctionnement tient au fait que le Cnis reste encore très endogamique. C'est-à-dire que l'on y retrouve pour beaucoup

des statisticiens qui discutent avec d'autres statisticiens. Ce sont les spécialistes de la statistique des organisations professionnelles qui se déplacent pour les formations du Cnis. Je souhaiterais par exemple qu'il y ait des patrons, et pas seulement le spécialiste des statistiques du Medef, pour qu'ils nous expliquent quel est leur regard, quelles sont leurs aptitudes. Je souhaiterais que l'on limite très fortement le nombre des formations du Cnis, car nous nous retrouvons dans un système où chaque service statistique ministériel à ses propres interlocuteurs.

Le fait d'avoir ce regard endogamique nous empêche de voir ●●●

"CE REGARD ENDOGAMIQUE NOUS MASQUE LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ"

●●● les évolutions de la société qui font qu'aujourd'hui il y a des changements de définition à faire, de manière impérative. Les statisticiens sont en effet tellement attentifs à la rigueur scientifique qu'ils ne voient pas toujours la société changer. Le Cnis aurait dû anticiper les polémiques sur les chiffres du chômage et réinterroger l'enquête emploi pour prendre en compte l'évolution des situations et l'apparition d'un halo autour du chômage. Les membres du Cnis auraient dû interpeller l'appareil statistique.

Quelquefois le dialogue est brutal. Il m'est arrivé d'entrer en conflit avec l'un des directeurs de l'Insee à qui je transmettais le message du Cnis et qui me répondait que les programmes étaient arrêtés jusqu'en 2012 et que l'on ne pouvait rien changer.

COMMUNIQUER

Il faut que le Cnis ait la capacité de souligner les points sur lesquels il y a une défaillance de l'appareil statistique. Par exemple, on connaît mal les associations. Enfin, une autre mission du Cnis consiste à développer l'aspect pédagogique. Il faut être capable de communiquer vis-à-vis de l'ensemble des acteurs. Là aussi il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Concernant la délocalisation à Metz, pour moi la question centrale est de savoir pourquoi un ministre à qui l'on demande de délocaliser une partie de ses services pense en premier lieu à son service statistique et d'études économiques, sans sentir que c'est quelque chose sur lequel il devrait s'appuyer quotidiennement. Au-delà, mon sentiment est qu'il ne s'agit pas du projet de délocalisation le plus inapproprié. Je n'arrive pas à être convaincu par l'idée que l'ensemble du système statistique doit être concentré sur Paris. D'ailleurs, il ne l'est d'ores et déjà pas. ♦



Pierre Concialdi,
CHERCHEUR À L'IRES

Les statistiques publiques ne sont pas suffisamment bien faites

Les statistiques publiques ne sont pas suffisamment pertinentes. En effet, alors que la crise financière mondiale est liée au formidable accroissement des inégalités de revenus, l'Insee affiche une stabilité de longue durée des indicateurs d'inégalités. Il y a donc un problème sur la façon de porter un diagnostic. Il a fallu l'interpellation citoyenne d'un groupe informel, celle du réseau d'alerte sur les inégalités, pour que le Conseil national de l'information statistique (Cnis) s'empare de cette question. Cela n'a pas toujours été le cas.

Il y a eu des mouvements d'avancées et de reculs dans la statistique publique, qui sont le fruit de décisions explicites (ou non) de leurs directions. Par exemple, concernant les salaires, à une époque, l'Insee publiait deux séries de tableaux, une série employeurs et une série salariés. Dans les années 1990, l'Insee a supprimé les tableaux salariés. Il est devenu impossible de reconstituer des séries statistiques pour connaître l'évolution et la distribution des salaires nets. Du moins jusqu'à l'introduction, très récente, du concept de revenu salarial.

Autre exemple : les bas salaires. Ils sont vraisemblablement en hausse, mais on ne dispose pas des informations nécessaires pour connaître l'impact du travail à temps partiel sur ces salaires. Quant aux statistiques fiscales, elles pourraient nous permettre de savoir plein de choses sur les revenus. Jusqu'aux années 1980, le ministère des Finances publiait un article très détaillé

à partir d'une exploitation exhaustive des statistiques fiscales. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il a fallu que des chercheurs comme Thomas Piketty et Camille Landais exploitent eux-mêmes les données fiscales pour que l'on apprenne quelque chose. On est complètement à front renversé : des chercheurs viennent compenser un manque qui s'est creusé au fil des années.

"NOUS AVONS BESOIN D'UNE CONTINUITÉ STATISTIQUE"

Certes, il n'y a pas de statistiques parfaites, il faut simplement des statistiques bien faites. Et surtout, nous avons besoin de disposer d'une continuité statistique. Evidemment, la pertinence de la statistique dépend de la qualité de sa production. Or le projet de délocalisation à Metz d'une partie de l'Insee risque de désorganiser complètement la statistique publique. Qui plus est dans un contexte où un tiers de ses effectifs vont être réduits par la RGPP. Par ailleurs, cette décision a été prise en dehors de tout projet pour la statistique publique. L'émergence d'une nouvelle question sociale pourrait justifier l'installation d'un pôle statistique qui lui est dédié à Metz, ou ailleurs. Mais là ce n'est pas le cas. On délocalise le service statistique dans l'ignorance de ce qu'est la réalité du travail des statisticiens. ♦



Hervé Nathan,
RÉDACTEUR EN CHEF À « MARIANNE »

Les journalistes sont victimes de la pauvreté du système statistique

Les journalistes sont en quelque sorte victimes de la pauvreté statistique en France. A force d'avoir trop fait la pédagogie de certains chiffres, ils ont vu leur cote de crédibilité chuter. Par exemple, nous avons défendu trop longtemps l'idée que les prix n'avaient pas augmenté. Nous étions persuadés que le système statistique français était le meilleur du monde. Mais quand on regarde en filigrane, on s'aperçoit qu'il y a de grosses erreurs. Cela a évidemment eu des conséquences considérables sur le débat politique. Raconter après le passage à l'euro que cela n'a eu aucun impact sur la hausse des prix, malgré le ressenti des consommateurs, a ainsi fini par influencer le vote contre le traité constitutionnel européen.

CHIFFRES NON FIABLES

Un autre exemple concerne la loi qui défiscalise les heures supplémentaires. D'après un rapport de Gilles Carrez, le rapporteur général du Budget, il y aurait eu 900 millions d'heures supplémentaires pratiquées en 2006. Mais quand on regarde la moyenne mensuelle donnée par l'Acoss, on se rend compte qu'on arrive aujourd'hui à 400 millions d'heures supplémentaires annuelles pratiquées en France, malgré les 4,3 milliards d'euros de subventions, soit deux fois moins par rapport à ce qui a été annoncé au moment du vote de la loi. Bercy a donc fait refaire la mesure, et on tombe maintenant sur 650 millions d'heures supplémentaires en 2006. Bref, il n'y a jamais eu d'étude sérieuse faite par l'appareil statistique, dont on nous dit que c'est le meilleur du monde.

De même, à *Marianne*, depuis 1998, on produisait chaque mois ce que l'on a appelé le baromètre de l'emploi, qui correspond *grosso modo* au halo du chômage que l'Insee ne mesure que depuis peu. Pendant des années, cela n'a eu strictement aucun effet : aucun statisticien n'a appelé *Marianne* pour savoir comment on faisait ce calcul.

Par ailleurs, il y a trois ans, je suis tombé sur une note de bas de page d'un document de l'Insee qui indiquait que les chiffres de l'immigration étaient minorés, renvoyant à



Mireille Elbaum,
PROFESSEUR AU CNAM

L'ouverture vers la société doit devenir une priorité

Il existe certains paradoxes dans le fonctionnement de la statistique publique : elle fait preuve d'une grande appétence et d'une grande inventivité pour appréhender un certain nombre de « nouveaux » phénomènes sociaux de façon originale : les personnes sans domicile, les violences, la santé des étrangers en situation irrégulière, le handicap et la dépendance... Autant d'opérations exemplaires regardées avec intérêt depuis l'étranger. Mais en même temps, la statistique publique montre parfois une certaine rigidité, avec des difficultés à faire évoluer ses pratiques. Il

une explication ultérieure. Cette explication n'a été rendue publique que deux ans plus tard !

Dernier point, on parle désormais beaucoup de l'indépendance du système statistique. Je suis perplexe de constater que cette question n'émerge qu'à l'occasion de la délocalisation de l'Insee. Personnellement, je n'y suis pas favorable, mais j'estime que des mouvements sociaux comme ceux que l'on voit aujourd'hui auraient pu avoir lieu sur le thème de l'indépendance le jour où l'Insee a décidé de reporter de neuf mois l'enquête emploi. Ce jour-là, les statisticiens auraient dû poser leur crayon. Leur réaction intervient un peu tard. ♦

“NOUS AVONS DÉFENDU TROP LONGTEMPS L'IDÉE QUE LES PRIX N'AVAIENT PAS AUGMENTÉ”

faut à cet égard éviter que l'indépendance légitimement revendiquée par le système statistique comporte un risque de fermeture, voire d'« autisme » vis-à-vis de certaines demandes sociales dont la légitimité, tout aussi importante, peut ne pas être perçue immédiatement par les statisticiens. La polémique sur les chiffres du chômage, par exemple, n'est pas liée à un manque d'indépendance. Mais plutôt à un certain enfermement dans un discours méthodologique n'ayant pas pris toute la mesure du fait que cet indicateur était un élément tout à fait essentiel du débat public. ●●●

ACTES (2/4)

- Cette deuxième note de travail de l'Idies est le compte rendu de la seconde table ronde des Premières rencontres annuelles de l'Idies, qui ont eu lieu le 5 novembre 2008, à l'Auditorium de l'hôtel de ville de Paris. L'intégralité des débats est disponible sous format vidéo sur le site www.idies.org

- Les autres tables rondes (sur l'éducation, sur la place des différentes parties prenantes dans l'entreprise et sur les médias), ont fait l'objet d'un compte rendu spécifique qui a également été publié sous la forme d'une note de travail. A télécharger sur le site www.idies.org

●●● Autre élément, le système est actuellement « sous tension », d'une part, du fait des contraintes européennes qui poussent à la production d'indicateurs très en amont, d'autre part, du fait d'une demande d'indicateurs « tous azimuts ». Il existe aujourd'hui une certaine « pathologie des indicateurs », dans la mesure où de nouvelles listes ont tendance à être associées à chaque plan gouvernemental, s'ajoutant à ceux qui doivent être produits dans le cadre de la Lolf ou du PLFSS. Dans un contexte de moyens limités ou en diminution, cela peut obérer les capacités d'inventivité du système statistique que je mentionnais tout à l'heure, en polarisant sa production sur ce que j'appelle « l'éclairage sous le réverbère », c'est-à-dire la production de données ni forcément analysées ni a fortiori réexaminées quant à leur pertinence pour l'éclairage des réalités sociales. Une des forces du système statistique français est pourtant d'associer la production statistique, l'analyse et l'étude de ces données.

CAPACITÉ D'ANALYSE

L'une de mes craintes par rapport à la délocalisation porte à cet égard sur la perte d'une partie de cette capacité d'analyse et de synthèse. Il ne faut pas que les statisticiens laissent le public, même averti, se débrouiller seul avec les statistiques, mais qu'ils produisent des analyses et des interprétations, ce qui est d'ailleurs l'une des conditions de la qualité des données produites. Dans le domaine des statistiques d'entreprises, on manque ainsi d'analyses de l'évolution du tissu économique (filières, groupes, internationalisation, etc.). Ces analyses existent davantage en matière sociale, et l'enjeu est de les préserver et de les développer. ♦



Guillaume Duval,
RÉDACTEUR EN CHEF D'« ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES »

Le délai de publication des statistiques doit être réduit

En matière de statistiques sur les inégalités, il y a un problème de suivi des préconisations du Conseil national de l'information statistique (Cnis). On est très loin du compte, à commencer par l'utilisation des données fiscales.

D'autre part, des statistiques bien faites dans le débat public, c'est aussi des statistiques faites rapidement. La question du délai de parution des statistiques est absolument centrale pour leur utilité à la société et, de ce point de vue, il y a beaucoup de choses qui restent problématiques. Le 5 du mois, on sait comment a évolué l'emploi aux Etats-Unis le mois précédent, tandis que le 20 du même mois, on sait comment à évolué l'emploi en France deux mois auparavant.

Bien sûr, en faisant des statistiques rapidement, on peut faire des erreurs. Mais il y a aussi des données structurelles qui subissent le même type d'inconvénients, comme les enquêtes patrimoine. C'est bien de savoir ce qui s'est passé il y a quatre ans, mais ce n'est pas central pour le débat public, en tout cas pour les journalistes. Par ailleurs, on est dans une situation où le passage au numérique a été accompagné par une perte d'information pour le public. Il y a une

manière de donner moins d'informations qu'avant, c'est d'en donner plus, avec toutes les données détaillées. Ce qui est utile, ce sont des produits semi-raffinés, ce qui ressemble à ce que l'on appelait dans le temps les « Insee résultats », où l'on exploitait déjà dans un certain nombre de tableaux de synthèse les données brutes récoltées, et où on le faisait rapidement.

"LES PRODUITS SEMI-RAFFINÉS SONT UTILES AU DÉBAT PUBLIC"

Ce n'est pas qu'une question de rétention. Mais aussi de savoir ce qui est noble et pas noble dans le métier du statisticien : l'idée de produire des données semi-raffinées sans beaucoup de commentaires pour qu'elles soient utilisées rapidement par les autres utilisateurs devrait avoir une priorité supérieure à ce qu'elle a aujourd'hui dans le système statistique.

C'est bien de produire de grandes analyses cinq ans plus tard, c'est mieux d'avoir des données à la disposition du grand public trois mois après qu'elles ont été collectées. ♦